

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL257

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 4

I. A l'alinéa 15, après les mots : « technique de », insérer les mots : « recueil de ».

II. En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.